

Énoncé de position commun

LA PRÉPARATION AU DOCTORAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES

POSITION

Le Canada a besoin d'infirmières et d'infirmiers¹ qui ont un doctorat et une formation postdoctorale en sciences infirmières pour améliorer la qualité des soins et l'évolution de l'état de santé des Canadiens, et pour contribuer à l'avancement de la profession. Les infirmières qui ont un doctorat ou une formation postdoctorale favorisent et effectuent des recherches qui font progresser les connaissances et l'assise théorique sur lesquelles repose la pratique infirmière. Elles occupent des postes d'enseignantes dans des programmes de formation infirmière, assument un rôle de chef de file au sein de la profession et orientent les politiques sur les soins infirmiers et les soins de santé.

Les infirmières d'un bout à l'autre du pays doivent avoir accès à des programmes canadiens de doctorat et de formation postdoctorale rigoureux sur le plan didactique et suffisamment flexibles pour répondre aux besoins professionnels et personnels des candidates. Ces programmes doivent refléter la nature diverse du Canada sur les plans des besoins dans le domaine de la santé, de la langue et de la culture. Il est essentiel de disposer d'un financement suffisant pour soutenir les infirmières qui effectuent des études de doctorat et suivent une formation postdoctorale, pour maintenir les programmes existants et pour en créer de nouveaux.

CONTEXTE

Nous manquons d'infirmières titulaires d'un doctorat en sciences infirmières obtenu au Canada. En 2001, 0,1 % seulement des infirmières ont déclaré avoir fait des études de doctorat en sciences infirmières². Ce chiffre n'a pas changé depuis 1996. Le pourcentage d'infirmières qui ont suivi une formation postdoctorale est encore moins élevé.

Les infirmières qui ont des connaissances théoriques et une capacité de recherche solides, et qui excellent aussi en pratique clinique, ont les compétences nécessaires pour rehausser la qualité des services de santé dispensés au public. Il faut des infirmières qui ont un doctorat et une formation postdoctorale pour effectuer des recherches, développer la théorie infirmière et diffuser les résultats d'études, de manière à faire ainsi progresser la profession infirmière, les connaissances infirmières et la pratique factuelle dans les milieux cliniques. On a besoin de ces infirmières à la fois dans les milieux d'enseignement et dans les milieux de pratique pour instruire les infirmières à tous les niveaux.

L'augmentation du nombre d'infirmières ayant obtenu un doctorat ou suivi une formation postdoctorale au Canada se bute à de nombreux obstacles. Étant donné la pénurie générale d'infirmières, le bassin d'infirmières titulaires de grades universitaires de premier ou de second cycle qui s'inscrivent à des programmes de doctorat est probablement plus limité³. Le nombre d'infirmières inscrites à des programmes d'études supérieures peut aussi être limité par la pénurie d'infirmières enseignantes, elle-même reliée au nombre insuffisant de postes dotés d'un financement, problème qui est exacerbé par les départs à la retraite des enseignantes actuelles. En 2002, le pourcentage le plus important d'infirmières enseignantes au Canada concernait la tranche d'âge de 45 à 49 ans, la moyenne se situant à 47 ans⁴.

¹ N.D.T. : Dans ce document, les mots de genre féminin s'appliquant à des personnes désignent les femmes et les hommes, et vice-versa, si le contexte s'y prête, et le mot infirmières désigne les infirmières autorisées et les infirmières immatriculées, selon la terminologie provinciale qui est utilisée.

² (AIIC, 2002).

³ (Hinshaw, 2001).

⁴ (AIIC, 2002).

Pour faire augmenter le nombre d'infirmières qui ont un doctorat et une formation postdoctorale, les associations professionnelles d'infirmières, les établissements d'enseignement, les employeurs d'infirmières et les gouvernements doivent partager la responsabilité de collaborer en matière de planification, d'éliminer les obstacles aux études supérieures, d'aider les étudiantes et les étudiants et de soutenir les programmes universitaires.

Les infirmières et leurs associations professionnelles doivent :

- promouvoir les modèles qui positionnent les infirmières titulaires d'un doctorat dans les milieux de pratique clinique, favorisant ainsi le perfectionnement des infirmières professionnelles et intégrant la pratique, la recherche et l'éducation⁵;
- appuyer des réseaux d'infirmières qui ont un doctorat et une formation postdoctorale;
- promouvoir les possibilités pour les infirmières qui ont un doctorat ou une formation postdoctorale d'effectuer des recherches et d'en diffuser les résultats au public, aux cliniciens, aux enseignants et aux responsables des politiques;
- collaborer avec les chercheurs pour étudier l'impact de la formation des infirmières au niveau du doctorat et des études postdoctorales;
- exercer des pressions auprès des sources publiques et privées de financement afin d'appuyer les programmes de doctorat et les candidates à ces programmes; et
- veiller à ce que les programmes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur les politiques de santé tiennent compte de l'impact des pénuries d'infirmières enseignantes⁶.

Les établissements d'enseignement doivent :

- offrir des programmes rigoureux de doctorat et de formation postdoctorale dans un format flexible et accessible;
- prévoir le remplacement des enseignantes qui partiront à la retraite au cours de la prochaine décennie⁷;
- encourager les étudiantes au baccalauréat et à la maîtrise à continuer au niveau du doctorat, en utilisant des stratégies telles que la participation des étudiantes à la pratique et aux projets de recherche d'infirmières cliniciennes qui ont un doctorat⁸;
- créer des mécanismes et des moyens afin d'aider les infirmières qui ont une maîtrise dans une discipline autre que les sciences infirmières à accéder aux programmes de doctorat en sciences infirmières;
- offrir des possibilités d'échange d'étudiantes au doctorat et en formation postdoctorale;
- encourager la recherche au sujet de l'impact de la formation des infirmières au niveau du doctorat et des études postdoctorales sur les résultats pour les patients et sur la profession infirmière;
- centraliser et mettre à jour l'information sur les sources de financement pour les études de doctorat et la formation postdoctorale, avec les lignes directrices et les critères qui y sont reliés;
- aider les infirmières à entreprendre un programme de doctorat plus tôt afin de prolonger la durée de leurs carrières d'enseignantes, de chercheuses et de chefs de file ayant un doctorat et une formation postdoctorale⁹; et
- créer des environnements d'apprentissage pour les étudiantes au doctorat qui veulent continuer à oeuvrer en pratique clinique, ainsi que pour celles qui se préparent à oeuvrer dans les domaines de la recherche, de l'enseignement ou de l'administration¹⁰.

⁵ (Berger et al., 1999).

⁶ (Hinshaw, 2001).

⁷ (Hinshaw, 2001).

⁸ (American Association of Colleges of Nursing, 1996).

⁹ (Hinshaw, 2001).

¹⁰ (Sterling & McNally, 1999).

Les employeurs doivent :

- créer et appuyer, dans les organisations de soins de santé, des postes pour les infirmières cliniciennes qui ont un doctorat, afin qu'elles contribuent au perfectionnement des infirmières professionnelles et établissent des ponts entre les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de la pratique¹¹; et
- aplanir les obstacles pour les infirmières qui entreprennent un programme de doctorat ou de formation postdoctorale.

Les gouvernements doivent :

- augmenter le financement à l'appui de la formation et des bourses d'études en sciences infirmières, en élaborant et en maintenant des programmes de doctorat et de formation postdoctorale;
- fournir des bourses de recherche, des bourses d'études et d'autres sources de financement afin d'aider les infirmières qui étudient au niveau du doctorat et de la formation postdoctorale; et
- élaborer, en collaboration avec les infirmières et leurs organisations, des stratégies permettant de renforcer les capacités d'enseignement des facultés de sciences infirmières.

Approuvé par le conseil d'administration de l'AIC en novembre 2003

Références :

American Association of Colleges of Nursing. (1996). *AACN Issue Bulletin: Nursing schools seek balance of teaching and research skills in effort to boost the PhD supply*. Extrait le 4 août 2003 de www.aacn.nche.edu/Publications/issues/96july.htm.

Association canadienne des écoles de sciences infirmières. (1998). Énoncé de position : *Doctoral education*. Ottawa : auteur.

Association canadienne des écoles de sciences infirmières. (2001). *Defining scholarship for CASN/ACESI accreditation*. Ottawa : auteur.

Association canadienne des écoles de sciences infirmières. (2002). *National nursing education strategy framework*. Ottawa : auteur.

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (1998). Énoncé de position : *Appui à la formation pour la pratique compétente des soins infirmiers*. Ottawa : auteur.

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2002). *Points saillants des statistiques sur les infirmières et infirmiers autorisés – 2001*. Ottawa : auteur.

Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2002). Énoncé de position : *La prise de décision et la pratique infirmière factuelles*. Ottawa : auteur.

Berger, A. M., Eilers, J. G., Heermann, J., Warren, J., Franco, T., et Triolo, P. K. (1999). State-of-the-art patient care: The impact of doctorally prepared clinical nurses. *Clinical Nurse Specialist*, 13(5), 259-266.

Berlin, L. E., et Sechrist, K. R. (2002). The shortage of doctorally prepared nursing faculty: A dire situation. *Nursing Outlook*, 50(2), 50-56.

Hinshaw, A. S. (2001). A continuing challenge: The shortage of educationally prepared nursing faculty. *Online Journal of Issues in Nursing*. 6(1), Manuscrit 3. Extrait le 7 janvier 2004 de www.nursingworld.org/ojin/topic14/tpc14_3.htm.

¹¹ (Berger et al., 1999).

Institut canadien d'information sur la santé. (2002). *Base de données sur les infirmières et infirmiers autorisés 2002*. Ottawa : auteur.

Sterling, Y. M., et McNally, J. A. (1999). Clinical practice of doctorally prepared nurses. *Clinical Nurse Specialist*. 13, 296-302.

Voir aussi :

La section sur la Formation du site Web de l'AIIC (www.cna-aiic.ca), qui présente de l'information à jour sur les universités canadiennes qui offrent des programmes d'études supérieures au niveau du doctorat.

International Network for Doctoral Education in Nursing (INDEN) www.umich.edu/~inden/about/

Prise de position du CII

La recherche en soins infirmiers (1999)